



Analyse des Gaps techniques et juridiques
relatifs aux échanges électroniques
DOUANES / DOUANES
(C2C)

Lotfi Ayadi

PLAN

- **Méthodologie**
- **Contraintes aux échanges C2C**
- **Avantages des échanges C2C**
- **Cadre juridique**
- **Cadre technique**
- **Analyse des risques**
- **Le guichet unique virtuel**
 - Tunisia TradeNet « TTN »**
- **Les étapes réalisées**
- **Les prochaines étapes**

Méthodologie

- Questionnaire adressé à la **Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et la Tunisie** → dégager les gaps juridiques et techniques qui pourraient entraver les échanges électroniques des données douane / douane.
- Recherche documentaire et dans le réseau internet.
- Site Trade Map « The International Trade Centre » (ITC) → traitement des données statistiques

Contraintes aux échanges C2C

❑ **Obstacles juridiques**

- Absence de textes juridiques,
- Ambiguïté des textes (ne cite pas clairement les données douanières).

❑ **Obstacles techniques**

- Opérations de dédouanement ne sont pas informatisées,
- Opérations de dédouanement sont partiellement informatisées,
- Absence d'infrastructures pour la transmission des données,
- Absence de plateforme d'échange électronique de données.

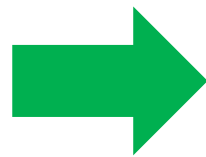
Contraintes aux échanges C2C

❑ Hésitation et réticence des administrations douanières

- Méfiance,
- Manque de volonté,
- Confidentialité des informations.

Avantages des échanges C2C

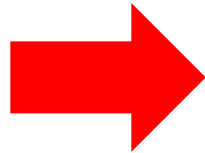
- **Anticipation** des données



facilitation

gain de temps et d'argent

- **Fiabilités** des données



meilleurs contrôles

Avantages des échanges C2C

□ L'anticipation

- L'échange électronique des données C2C devrait permettre l'anticipation des formalités de dédouanement et l'accélération de la délivrance de la main levée.
- En Tunisie, le § 2 de l'article 100 du CD accorde la possibilité du dépôt des déclarations en détail avant l'arrivée des marchandises.

Avantages des échanges C2C

□ La sélectivité

- Les douanes modernes utilisent les techniques de gestion des risques pour le contrôle douanier des marchandises.
- La performance des systèmes automatiques de sélectivité est tributaire de la fiabilité des informations en possession.
- Les données échangées C2C constituent des éléments crédibles pour l'analyse des risques.

Avantages des échanges C2C

□ Efficacité des contrôles

■ Le contrôle immédiat:

Permet l'orientation du ciblage et l'optimisation du choix des expéditions à soumettre à la visite effective des marchandises par la douane avant enlèvement.

■ Le contrôle à posteriori:

L'échange électronique des données C2C est un excellent instrument pour les différents services de lutte contre la fraude et contribuera à l'efficacité des travaux de contrôle à posteriori.

Cadre juridique

Cadre juridique

Conventions Internationales

- Tous les pays sont membres de l'**OMD**
- La Tunisie l'Algérie Jordanie, Maroc, Liban sont signataires de la convention **TIR**
- Jordanie, Maroc, Liban : adhèrent à la **convention de Kyoto révisée**
- Maroc, Liban, Tunisie : membres de l'**OMC**
- La Tunisie et le Maroc sont signataires de la convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières

Cadre juridique

❑ Utilisation des TIC

- L'article 3 du code des douanes de la Tunisie prévoit la signature électronique.
- L'article 124 de ce même code permet le paiement électronique

❑ Lois spécifiques aux échanges électroniques des données :

- **Maroc** : loi n° 53-05, relative à l'échange électronique de données juridiques
- **Tunisie** : loi n° 2000-83 du 9 août 2000, relative aux échanges et au commerce électroniques

Cadre technique

Cadre Technique

□ Jordanie

- Informatisation **partielle**,
- Application : **ASYCUDA WORLD**,
- Système : **Ouvert**,
- SGBD : Oracle via web, Linux, JAVA, Windows,
- Normes : XML,
- Dématérialisation : déclaration douanière, manifeste, connaissance, titre de commerce extérieur.

Cadre Technique

❑ Maroc:

- Informatisation **totale** des procédures,
- Application informatique de dédouanement : **BADR**,
- Système d'exploitation : **Ouvert**,
- SGBD : **Oracle via web**,
- Normes : EDI, web server et XML,
- Dématérialisation : déclaration douanière, manifeste, avis d'arrivée ,titre de commerce extérieur, titre de transport.

Cadre Technique

□ Liban

- Informatisation **partielle**,
- Application : ASYCUDA WORLD «**NAJEM** »,
- Système : **Ouvert**,
- SGBD ; **Oracle via web, Linux**,
- Normes : EDI, et XML,
- Dématérialisation : déclaration douanière, manifeste, connaissance, titre de commerce extérieur.

Cadre Technique

□ Tunisie :

- Informatisation **totale** des procédures,
- Application informatique de dédouanement : **SINDA**,
- Système d'exploitation : **Ouvert**,
- SGBD : **Oracle**,
- Normes : EDI, et XML,
- Dématérialisation : déclaration douanière, manifeste, avis d'arrivée, titre de commerce, titre de transport.

Cadre Technique

□ Algérie :

- Informatisation **partielle** des procédures,
- Application informatique de dédouanement : **SIGAD 2**,
- Système d'exploitation : **Non Ouvert**,
- SGBD : **Informix - Linux**,
- Informatisation partielle: manifeste, avis d'arrivée, titre de commerce, titre de transport,
- Dématérialisation partielle: déclaration douanière.

Cadre Technique

□ **Mauritanie :**

- Informatisation **totale** des procédures,
- Application informatique de dédouanement **SYDONIA++**,
- Système d'exploitation : **ouvert**,
- SGBD : **ORACLE**,
- Normes : XML, LST,
- Dématérialisation : déclaration douanière, manifeste, connaissement, autorisation d'importation.

Analyse des risques

- ❑ **Tunisie** : Analyse automatique des risques lors du dédouanement à travers un module informatisé intégré dans l'application SINDA
- ❑ **Jordanie** et **Liban** : Utilisent le système de gestion de risques à travers « ASYCUDA WORLD »
- ❑ **Maroc** : Déploie le « moteur de règles à système de gestion des règles (BRMS Business Rules Management Systems) »

Analyse des risques

Les facteurs de risque utilisés :

- Le pays d'origine,
- Le pays de provenance,
- La valeur déclarée,
- L'opérateur économique,
- La nature de la marchandise,
- Le régime douanier,

Le guichet unique virtuel Tunisia TradeNet « TTN »

Concerne la dématérialisation:

- Du titre de Commerce Extérieur (TCE),
- De la déclaration en Détail des Marchandises (DDM),
- Du document de Contrôle Technique (DCT),
- Des titres de transport (connaissance /Manifeste Douanier).

Départements
Techniques

Banque Centrale
de Tunisie

Ministère
du Commerce

Banques

Douane
Système SINDA

O.M.M.P



Tunisie TradeNet

Centre serveur

- Exportateur
- Transitaire



Service N°1 Titre du Commerce Extérieur **TCE**

Service N°2 Déclaration en douane des marchandises **DDM**

Service N°3 **APE /AMC**

Transporteur Aérien ou Maritime



Service N°4 **Manifeste**

Les étapes réalisées

- ▶ La première étape était d'identifier les obstacles juridiques et techniques pour les échanges électroniques des données entre les douanes « C2C ».
- ▶ La réunion d'experts, tenue à Genève en Suisse en décembre 2014, a désigné cinq sites pilotes dans les différentes régions du monde pour la mise en œuvre du projet.
- ▶ Pour la région couverte par l'ESCWA, la Tunisie a été choisie comme pays pilote.
- ▶ Pour l'Afrique, le choix a été porté sur l'Afrique du Nord et plus précisément les pays de l'Union du Maghreb Arabe « UMA ».

Les étapes réalisées

- ❑ Les participants à l'atelier régional tenu à Casablanca au Maroc en décembre 2015, se sont mis d'accord que la plateforme :
 - soit conçue en étoile, ouverte à plusieurs pays en même temps.
 - serve aux échanges des informations contenues dans les déclarations douanières ainsi que des documents annexes comme la facture, les certificats d'origine et de conformité, etc...

- ❑ Ils ont également recommandé de :
 - **Mener une démarche commune entre l'ECA et l'ESCWA** pour la mise en place d'une plateforme ouverte aussi bien aux pays membres de l'UMA qu'aux pays de l'Accord d'Agadir.
 - Confier la réalisation de la plateforme à Tunisia TradeNet « TTN ».

Les prochaines étapes:

Pour l'ECA

- Inviter les Etats membres de l'UMA, par le biais du secrétariat général de l'UMA, à signer un protocole d'accord sur les échanges électroniques des données entre les douanes des pays de la région.

Pour l'ECA et l'ESCWA

- Mener des actions de sensibilisation tendant à faciliter l'adhésion des pays de la région au projet.
- Assister les pays concernés à surmonter les difficultés techniques et éventuellement juridiques.
- Appeler les pays qui n'ont pas de contraintes à se connecter à la plateforme.

NATIONS UNIES
Commission Economique
pour l'Asie de l'Ouest



NATIONS UNIES
Commission Economique
pour l'Afrique

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Lotfi Ayadi